



**Rapport pour Séance du Conseil Communal du 15 octobre 2019**  
Commission de Gestion et Finances

**Rapport sur préavis Municipalité N° 28/2019 sur Arrêté d'imposition pour années 2020 et 2021**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux, Mesdames et Messieurs membres du Conseil Communal.

La Commission de Gestion et Finances composée de Madame Christelle Gobalet, Messieurs Jean-Claude Agassis, Luc Jean-Mairet, Daniel Schwab et Alberto De Pascali, s'est réunie le mardi 17 septembre en salle de Municipalité.

La Commission remercie Madame Muriel Bovet, Boursière, Messieurs Thierry Salzmann, Syndic, Jean-Pascal Rochat et Pascal Agassis, municipaux, pour leur présence ainsi que pour leurs explications.

La Commission de Gestion et Finances s'est à nouveau réunie le lundi 30 septembre 2019 afin de délibérer et d'établir son rapport.

La discussion a porté sur les éléments suivants:

- le transfert de charges de Fr. 88'000 du financement de l'AVASAD de la Commune au Canton s'accompagnera d'une augmentation du coefficient cantonal à 156% dès 2020 (154,5% en 2019).
- L'économie ainsi réalisée au niveau communal est partiellement consommée par des charges additionnelles estimées à Fr. 53'000 (activités scolaires hors bâtiment scolaire, nombre d'élèves en augmentation, réfectoire à Chavornay)
- L'augmentation de certains impôts communaux (impôts sur les successions et les donations, impôt complémentaires sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations) devrait amener des revenus supplémentaires estimés à Fr. 20'000
- En proposant les mêmes taux sur 2 années (2020 et 2021), la commune s'engage à une certaine stabilité. Il est à noter que l'arrêté fiscal peut être néanmoins être revu pour 2021 si les résultats réels l'exigent.

Déterminer à l'avance le taux d'imposition reste un exercice d'équilibrisme à plusieurs inconnues, spécialement dans un contexte où une partie de plus en plus importante des dépenses échappent au contrôle de la commune (facture sociale, péréquation financière et modifications liées à l'introduction de la RIE 3).

Au vu des excédents de charges des années précédentes (Fr. 56'293 en 2018), des charges supplémentaires non chiffrables à ce jour (facture sociale, réforme policière) et des baisses de revenus liés à l'introduction de la RIE 3 (via la péréquation financière), la Commission de Gestion et Finances soutient le préavis précité et recommande ainsi au Conseil Communal d'approuver l'arrêté d'imposition 2020 et 2021 spécifiant

- Le maintien du taux d'imposition à 73%
- L'augmentation de certains impôts sur les successions et donations, ainsi que l'impôt supplémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

Bavois, le 30 septembre 2019

Pour la Commission de Gestion et Finances

  
Christelle Gobalet

  
Jean-Claude Agassis

  
Daniel Schwab

  
Luc Jean-Mairet

  
Alberto De Pascali